Communiqué de presse

Des progrès significatifs qui marquent une avancée pour les droits humains des femmes tunisiennes.

L'Entité des Nations-Unies pour l'Egalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes), accueille chaleureusement les mesures annoncées par le Chef du Gouvernement de la Tunisie en faveur des droits humains des femmes. Ces mesures concernent directement le système de couverture sociale, le transport public des ouvrières agricoles, le congé de maternité et de paternité, l'observatoire national de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Représentante d'ONU Femmes pour la Tunisie, Madame Begoña Lasagabaster a déclaré à ce sujet que « *ces mesures visent à améliorer et à apporter à la fois, une aide immédiate et des avantages durables tout au long de la vie de la femme rurale tunisienne, ces mesures concrètes, représentent un réel progrès et un pas important pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme rurale en Tunisie ».* Avant de préciser que la réalisation de l'égalité des sexes exige la participation de tous les acteurs.

La Tunisie compte actuellement une population rurale d'environ 34 % de la population totale. [1]Les femmes rurales représentent actuellement 35 % de la population féminine totale, et environ 58 % de la main-d'œuvre rurale. L'agriculture est l'une des premières sources d'emploi et de revenus pour les femmes avec 17 % des femmes employées dans le secteur de l'agriculture. En effet, la femme rurale est un maillon essentiel de l'économie familiale qui contribue à la réalisation de la sécurité alimentaire en Tunisie. C'est dans ce contexte que la première mesure annoncée par le chef du gouvernement de la Tunisie concerne la couverture sociale ; Youssef Chahed, a décidé de lancer un programme visant à accorder à la femme rurale une protection sociale. Ce programme, « Ahmini » devrait permettre d'intégrer 500 mille femmes rurales dans le système de la couverture sociale leur permettant de bénéficier de soins, et de pensions de retraite.

La seconde mesure concerne la mobilité des femmes rurales et l'autorisation des transports publics à transférer les ouvrières agricoles hors des zones autorisées afin de fournir des moyens de transport qui assurent la sécurité, le respect et la dignité des ouvrières agricoles. Cette mesure vient en réponse à la grande difficulté que subit les femmes rurales afin de se rendre sur le lieu de travail en parcourant chaque jour jours de longs trajets, et le manque de contrôle sur les routes pour lutter contre le transport

[1] RAPPORT NATIONAL GENRE TUNISIE 2015, réalisée par l'Institut National des Statistiques Nationale (INS) et ONU Femmes Tunisie

anarchique sont les principales raisons de la multiplication des accidents de la route dont la victime est la femme rurale marginalisée.

Autre décision importante concernant cette fois le congé de maternité. Un projet de loi sur les congés de maternité, qui prévoit la prolongation des congés de maternité (3 mois au lieu des 2 mois actuels) et des congés prénatals pour éviter toute incidence sur la grossesse et sur la santé du nouveau-né, le projet prévoit également un congé de paternité. Il s'agit d'un projet de loi révolutionnaire en Tunisie car il unifie le régime du droit public et du droit privé mais surtout harmonise l'arsenal législatif tunisien avec les standards internationaux telles que la convention n°183 sur la protection de la maternité ainsi que la recommandation n°191 sur la protection de la maternité OIT.

Enfin, une quatrième mesure portant sur un projet de décret de création de l'Observatoire national de lutte contre la violence contre les femmes a été adopté. Il s'agit d'une mise en œuvre de l'article 40 de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui prévoit la création d'un observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, soumis à la tutelle du ministère chargé de la femme.

Ces mesures relatives au système de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables font partie intégrante de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adoptés par les dirigeants du monde.

Contact Presse :
Faten Bejaoui - Chargée de la Communication ONU Femmes Tunisie
faten.bejaoui@unwomen.org